

Guide du participant

Saison 2018

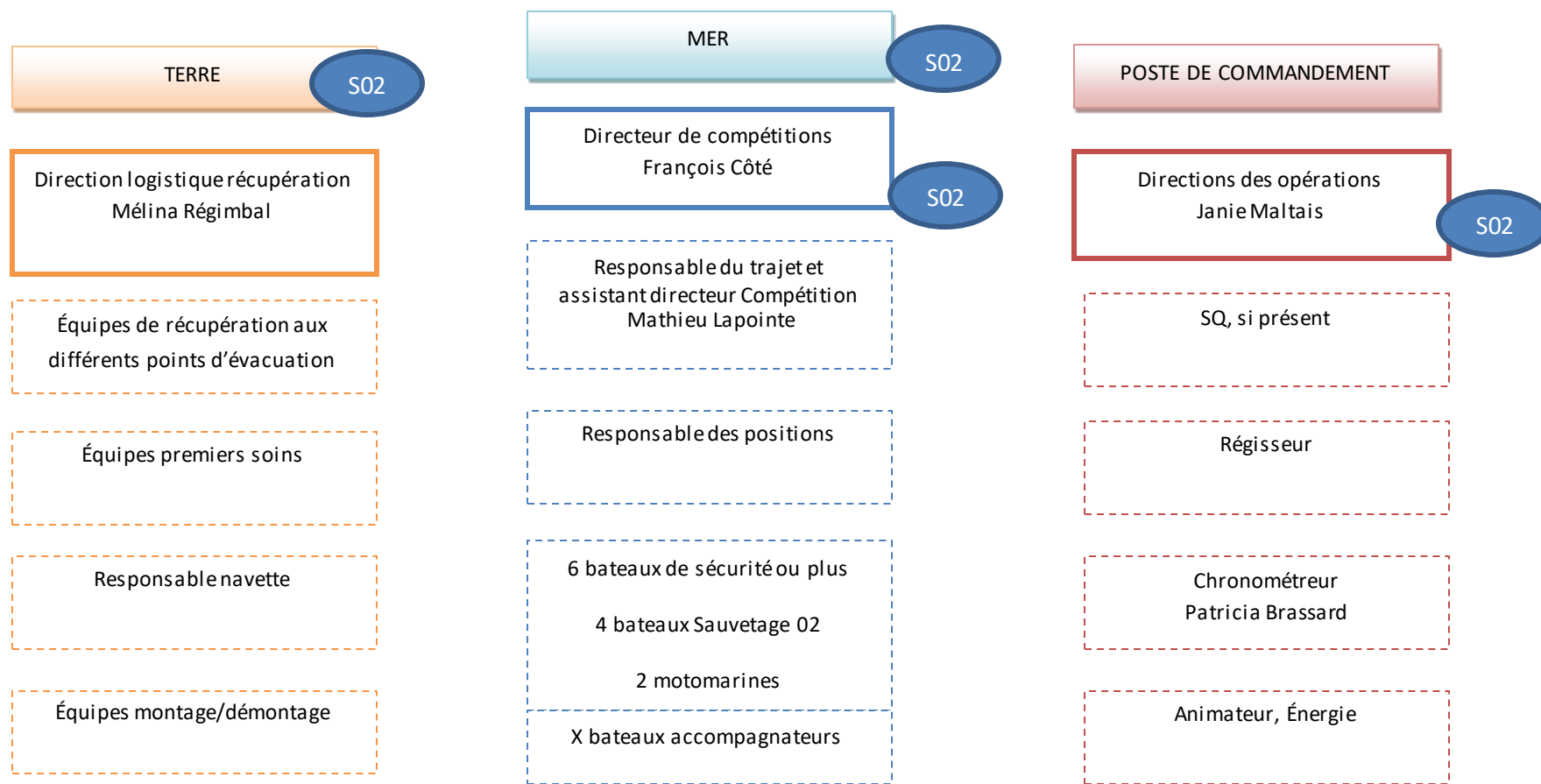


Pour informations :
Méline Régimbal
Festivalma
coordination@festivalma.com
418-662-4083
Cell : 418-480-7184

Table des matières

Organigramme du comité organisateur	3
Règlements généraux saison 2018	4
Règlements généraux toutes classes confondues	4
Règlements spécifiques par catégorie.....	5
Chaloupes à rames.....	5
Avirons de mer	6
Kayaks	7
Surfskis.....	8
Règlements spécifiques au marathon Festirame.....	8
Site de Desbiens:.....	8
Carte du trajet :	9
Règlements spécifiques au CRCR.....	10
Règlements concernant les protêts.....	11
Système de pointage et résultats	11
Remplacement(s).....	11
Frais d'inscription.....	12
Catégorie compétition	12
Catégorie participation	12
Bourses	13
Privilèges aux participants.....	14
Récompenses.....	14
Visibilité de vos 3 principaux commanditaires	15
Parcours illuminé.....	15
Assurances	15
Code d'éthique des participants	16
Pour plus d'informations.....	16

Organigramme du comité organisateur



Lexique

Participant : Rameur et rameuse. **Le terme participant englobe autant les rameurs, pagayeurs, avionneurs et kayakistes*

Bateau accompagnateur : Bateau qui accompagne chaque équipe de participants inscrite au marathon de Festirame

Bateau sécurité : Bateau identifié « sécurité » encadré par le directeur de la compétition

CRCR : Circuit régional de compétitions de rames

Règlements généraux saison 2018

Règlements généraux toutes classes confondues

1. Seul des personnes physiques peuvent s'inscrire comme participant aux compétitions. Aucune organisation de quelconque nature ne peut s'inscrire comme participante.
2. Tous les participants et personnes présentes lors des compétitions, que ce soit sur des bateaux accompagnateurs ou des bateaux de sécurité, doivent obligatoirement être propriétaires ou locataires de leurs embarcations et de leur matériel. Lorsqu'ils sont locataires des embarcations et du matériel, ils doivent s'assurer que le propriétaire souscrit aux points 3 et 4 qui suivent et à la section *Assurances et responsabilités*.
3. Festivalma Inc., ses administrateurs, dirigeants, employés, préposés et mandataires ne sont responsables d'aucun dommage matériel, moral qui pourrait survenir dans le cadre des compétitions et ce envers qui que ce soit, sans aucune limitation.
4. Tout participant et propriétaire de bateau doit souscrire à une assurance suffisante pour couvrir sa responsabilité civile et ses biens. Eu égard à la décharge de responsabilité qui précède, ils ne pourront ainsi que s'adresser à leurs assureurs pour être indemnisés advenant un quelconque sinistre.
5. Il est de la responsabilité des bateaux accompagnateurs et des participants que le matériel, à bord des différentes embarcations, soit conforme et en quantité suffisante en tout temps et lors de l'inspection officielle. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser un bateau accompagnateur et des participants si le matériel requis n'est pas adéquat.
6. Tout participant à la saison de compétitions 2018 doit remplir, sur le site internet de Festivalma (www.festivalma.com), son formulaire d'inscription avant le **4 mai 2018**. Toute personne peut se voir refuser la participation aux différentes compétitions si elle n'est pas inscrite avant la date limite, sauf sur demande au comité organisateur.
7. Une fois l'inscription complétée, une facture vous sera acheminée.
8. Le paiement peut être fait par téléphone au 418 662-4083, par chèque au nom de Festivalma, ou au bureau de Festivalma par débit/crédit ou argent.
9. Les participants et leurs embarcations de compétition ainsi que les bateaux accompagnateurs doivent recevoir l'approbation du comité organisateur avant d'afficher le sigle ou le nom d'un commanditaire concurrent des commanditaires majeurs de Festivalma et de Festirame.
10. Le comité organisateur se réserve le droit de retarder, de reporter, ou d'annuler une course s'il le juge à propos pour la sécurité des participants et aucun participant ne pourra réclamer de montant forfaitaire servant à rembourser des dépenses encourues avenant un changement de date ou heure de l'événement.
11. Il est obligatoire pour tous les participants de se présenter pour les vérifications officielles à l'endroit déterminé par le comité organisateur afin d'obtenir le droit de participer aux courses et, si nécessaire, d'obtenir une note de modalité de départ.
12. Les participants, avec tout le matériel pour les courses, doivent être sur les lieux de départ à l'heure indiquée sur le calendrier. ** voir calendrier*
13. Les décisions des chronométreurs, des juges de sécurité et des officiels sont irrévocables.
14. Il est interdit de faire quelques démarches que ce soit auprès des chronométreurs et inspecteurs d'embarcations pour connaître son temps et son placement lors du CRCR.
15. Les embarcations doivent suivre le trajet indiqué. Elles doivent faire référence aux ballons et/ou bouées dûment identifiées servant de balisage. Cependant, le trajet demeure à la discrétion du comité organisateur en fonction des conditions météorologiques qui prévaudront.
16. La consommation de boissons alcoolisées ainsi que tout autres stimulants est formellement interdite.
17. Pour les courses préparatoires, à l'arrivée de la première embarcation de la catégorie, il restera une heure aux autres participants pour compléter le parcours.

18. Le comité organisateur se réserve le droit de retirer de la compétition tout participant n'ayant pas l'esprit sportif ou compromettant sa sécurité ou celle des autres participants.

Règlements spécifiques par catégorie

Chaloupes à rames

1. Les participants sont responsables de coller à 6 endroits différents un numéro identifiant leur embarcation. Ce numéro leur sera attribué lors de l'inscription par la coordonnatrice de Festivalma. En aucun temps, il est permis de changer de numéro avec une autre équipe. L'impression et le collage du numéro aux 6 endroits est aux frais des participants.
2. Le numéro doit être d'au moins 30 centimètres de haut, être de couleur contrastante avec l'embarcation, avoir une police facile à lire (non stylisée) et bien séparée des autres lettrages (de commanditaires). En cas de doute, bien vouloir faire valider votre montage auprès de la coordonnatrice de Festivalma. Un premier numéro doit être placé approximativement 50 centimètres de la proue sur les deux côtés extérieurs. Deux autres numéros à la poupe des deux côtés extérieurs. Pour finir, deux à l'intérieur de l'embarcation (poupe et proue, en autant que ce soit visible vue de haut).
3. Un tirage au sort déterminera les positions de départs pour la première course du circuit, pour les autres courses et le marathon, l'ordre de départ sera déterminé par le classement. Si une équipe de chaloupe à rames fait seulement le marathon, elle se verra placée en dernier.
4. Aucune modification de structure intérieure ou extérieure n'est acceptée sauf celles autorisées dans le document écrit et approuvé par le comité organisateur. Pour ce qui est de l'aspect extérieur, la peinture lisse, avec ou non présence de logos de commanditaires, est acceptée.
5. Poids minimal : 250 livres (pesée obligatoire chez Lac St-Jean Métal selon la date établit dans le calendrier de saison 2018).
6. Des pesées obligatoires pour tous les participants peuvent être demandées à tout moment avant les compétitions par le comité organisateur.
7. Un nettoyage ou un cirage extérieur est accepté à la seule fin de diminuer la résistance à l'eau.
8. Des coussins peuvent s'ajouter aux bancs pour une meilleure protection des participants.
9. Les supports de tolets peuvent être installés à la discrétion des rameurs. Ils peuvent également être ajustés afin d'équilibrer ceux-ci.
10. Cinq (5) rames sont obligatoires dans l'embarcation.
11. Les rames peuvent être d'une longueur maximale de 261,62 cm (103 pouces) et doivent être en bois. De plus, la largeur maximale de la pelle pourra être de 15,34 cm (6 pouces) mesurée à la courbe la plus longue.
12. Les rames doivent être de type droite et aucune modification pour augmenter la résistance à l'eau n'est acceptée.
13. L'embarcation ne peut être propulsée que par la force de deux paires de rames utilisées normalement : tout autre moyen permettant de propulser totalement ou partiellement la chaloupe est interdit sous peine de disqualification.
14. Un joint d'espacement de caoutchouc est accepté sur le boulon qui maintient la main et le goujon du tolet.
15. Les bouchons dans les flotteurs doivent être fermés lors de la course
16. Matériel obligatoire spécifique pour la classe chaloupe à rames :
 - Le VFI ou une veste de sauvetage autogonflante (et non à déclenchement manuel) ou une veste de sauvetage conçu pour le kayak doit être à portée de main des participants (une vérification du directeur de la compétition sera faite avant chaque départ). Le modèle de base proposé par Sauvetage 02 ou l'équivalent d'une autre compagnie ou de qualité supérieure doit obligatoirement se retrouver dans la chaloupe. Si l'accompagnateur reçoit la consigne,

du directeur de la compétition, de procéder à la mise en place des VFI ou vestes de sauvetage, les participants devront obligatoirement s'y conformer. Dans le cas contraire, ils seront automatiquement disqualifiés. De plus, un sifflet doit obligatoirement être fixé sur chaque VFI ;

- Un dispositif de remontée à bord;
- Un sifflet, s'il n'est pas déjà fixé aux VFI ;
- Une pompe ou moyen de vidange (éponge non acceptée);
- Une écope ;
- Un couteau à corde ;
- 50 pieds minimum de corde flottante (ou un sac à lancer) se doit d'être attachée à la chaloupe à rames ;
- De l'eau potable en quantité suffisante ;
- Un coupe-vent.

Avirons de mer

1. Les participants sont responsables de coller à 6 endroits différents un numéro identifiant leur embarcation. Ce numéro leur sera distribué au mois de mai par la coordonnatrice de Festivalma. En aucun temps, il est permis de changer de numéro avec une autre équipe. L'impression et le collage du numéro aux 6 endroits est aux frais des participants.
2. Le numéro doit être d'au moins 30 centimètres de haut, être de couleur contrastante avec l'embarcation, avoir une police facile à lire (non stylisée) et bien séparée des autres lettrages (de commanditaires). En cas de doute, bien vouloir faire valider votre montage auprès de la coordonnatrice de Festivalma. Un premier numéro doit être placé approximativement 50 centimètres de la proue sur les deux côtés extérieurs. Deux autres numéros à la poupe des deux côtés extérieurs. Pour finir, deux à l'intérieur de l'embarcation (poupe et proue, en autant que ce soit visible vue de haut.
3. Un tirage au sort déterminera les positions de départs pour la première course du circuit, pour les autres courses et le marathon, l'ordre de départ sera déterminé par le classement. Si une équipe d'aviron de mer fait seulement le marathon, elle se verra placée en dernier.
4. Un nettoyage ou un cirage extérieur est accepté à la seule fin de diminuer la résistance à l'eau.
5. Des coussins peuvent s'ajouter aux bancs pour une meilleure protection des participants.
6. L'embarcation ne peut être propulsée que par la force de deux (2) ou quatre (4) paires de rames utilisées normalement : tout autre moyen permettant de propulser totalement ou partiellement la chaloupe est interdit sous peine de disqualification.
7. Matériel obligatoire spécifique pour la classe chaloupe à rames :
 - Le VFI ou une veste de sauvetage autogonflante (et non à déclenchement manuel) ou une veste de sauvetage conçu pour le kayak doit être porté par le participant. Nous recommandons qu'un sifflet soit fixé sur chaque VFI porté par les participants ;
 - Un sifflet, s'il n'est pas déjà fixé aux VFI ;
 - Une écope ;
 - Un couteau à corde ;
 - 50 pieds minimum de corde flottante (ou un sac à lancer) se doit d'être attachée à la chaloupe à rames ;
 - De l'eau potable en quantité suffisante ;
 - Un coupe-vent.

Kayaks

1. Possède au minimum deux (2) cloisons étanches installées par le fabricant.
2. Accès aux compartiments par des couvercles étanches.
3. Poids minimal de 35 livres.
4. Embarcations en bois (lattes ou contre-plaqué) acceptées (avec 2 caissons étanches).
5. Embarcations en toile / PVC avec structure de bois ou métal sont exclues.
6. Les embarcations de type K-1 ou K-2 (modèle en forme de diamant) servant aux compétitions de plat sont exclues.
7. L'utilisation d'une pagaie de type « wing » est autorisée.
8. Tous les pagayeurs de kayak de mer devront avoir une jupette.
9. Matériel obligatoire spécifique pour la classe Kayak :
 - Un numéro autocollant fourni par l'organisation ;
 - Le VFI ou une veste de sauvetage autogonflante (et non à déclenchement manuel) doit être portée par le participant. Nous recommandons qu'un sifflet soit fixé sur chaque VFI porté par les participants ;
 - Un sifflet, s'il n'est pas déjà fixé au VFI ;
 - Une pompe ou un moyen de vidange (éponge non acceptée) ;
 - 50 pieds minimum de corde flottante (ou un sac à lancer) ;
 - De l'eau potable en quantité suffisante ;
 - Un ballon de pagaie ;
 - Une pagaie de rechange accessible sur le pont ;
 - Un GPS ;
 - De l'eau potable en quantité suffisante ;
 - Un coupe-vent.

Surfskis

1. Surfski, kayaks HPK et "outrigger-canoës" accepté.
2. Doit avoir un mécanisme de contrôle de direction fonctionnel.
3. L'utilisation d'une pagaie de type « wing » est autorisée.
4. Les OC peuvent utiliser un aviron de canot.
5. Matériel obligatoire spécifique pour la classe surfski :
 - 3 autocollants fournis par l'organisation ;
 - Le VFI ou une veste de sauvetage autogonflante (et non à déclenchement manuel) ou une veste de sauvetage conçu pour le kayak doit être porté par le participant. Nous recommandons qu'un sifflet soit fixé sur chaque VFI porté par les participants ;
 - Un sifflet, s'il n'est pas déjà fixé sur le VFI ;
 - Une laisse (Leach) qui relie le participant à son embarcation ;
 - 50 pieds de cordes flottantes ;
 - De l'eau potable en quantité suffisante ;
 - Une boussole ou un compas marin (ou GPS) ;
 - De l'eau potable en quantité suffisante ;
 - Un coupe-vent.

Règlements spécifiques au marathon Festirame

Site de Desbiens:

Dès votre arrivée, vous serez dirigé vers :

#1 : TENTE D'ACCUEIL ET RÉUNION – vous devrez donner votre présence au bénévole et y revenir pour la réunion de participants ;

#2 : ZONE DÉTERMINÉE – vous devrez vous déplacer dans cette zone selon votre catégorie (zone chaloupes à rames, zone surfskis, zone avirons de mer etc...) ;

#3 : ZONE DÉBARCADÈRE – vous devrez diriger votre accompagnateur vers cette zone, si ce n'est pas déjà fait ;

#4 : ZONE COMMODITÉS – chalet et/ou toilette chimique ;

#5 : ZONE DÉPART – selon votre catégorie, le départ se fera selon l'horaire établi sous le pont.

Carte du trajet :



1. Le tracé du marathon est disponible sur le site Internet de l'événement. Il sera également présenté aux participants, à la réunion des participants.
2. Le départ de chaque compétition peut être filmé et entraîner des décisions irrévocables.
3. La période de réchauffement se terminera à la demande du directeur de la compétition.
4. Une équipe prise à voler le départ se verra octroyer une pénalité sur son temps de compétition soit deux (2) minutes pour le marathon Festirame.
5. Le contournement des bouées de départ est obligatoire. Si des participant(s) manquent leur contournement, il se doit de le reprendre. Si après avertissement des équipes de sécurité le participant n'effectue pas son contournement, il sera automatiquement disqualifié.
6. Chaque catégorie d'embarcations a six heures et demie (6 h 30) pour compléter le parcours du marathon. Après ce délai, le participant se verra disqualifié.
7. Heures des départs : 9h : chaloupes à rames mixtes et féminines, 9 h 30 : chaloupes à rames hommes, 10 h : avirons et autres départs *sujet à changement selon le nombre de participants inscrits par catégorie.
8. Pour profiter du système de navettes, vos clés et la description du véhicule doivent être déposées le matin même, à la table d'accueil, avant les départs.
9. Quant à la décision de prendre ou non le départ à Desbiens, le comité exécutif transmettra sa décision lors de la réunion des participants la veille. S'il y a un changement, l'information sera communiquée aux participants via la page Facebook prévue à cet effet et aux médias régionaux avant 6 h 30 le matin de l'événement. Les participants devront s'assurer de transmettre l'information à leur bateau accompagnateur.
10. S'il y a évacuation complète pendant le marathon, le temps enregistré par l'équipe de chronométreurs et le régisseur prévaudra pour le cumulatif des points et la remise des bourses. Notez qu'après 30 minutes du départ, la course est considérée comme « officielle » par le comité organisateur.

Règlements spécifiques au CRCR

1. La distance de chaque course est déterminée en début de saison.
2. Le trajet de la course est expliqué par le directeur de la compétition à la réunion des participants à 11 h 45, soit 45 minutes avant le départ.
3. Lors du départ, un maximum de 25 pieds sépare chaque équipe participante.
4. Le départ de chaque compétition peut être filmé et entraîner des décisions irrévocables.
5. La période de réchauffement se terminera à la demande du directeur de la compétition.
6. Une équipe prise à voler le départ se verra octroyer une pénalité sur son temps de compétition soit d'une minute pour les courses du CRCR.
7. Le contournement des bouées est obligatoire. Si des participant(s) manquent leur contournement, il se doit de le reprendre. Si après avertissement des équipes de sécurité le participant n'effectue pas son contournement, il sera automatiquement disqualifié.
8. Chaque catégorie d'embarcations a une heure après le premier arrivé de sa catégorie pour compléter sa course. Après ce délai, l'équipe sera invitée à compléter son dernier tour.
9. À moins d'avis contraire sur la page Facebook des *Rameurs Saison 2018* et ce, avant 10 h, la course se tient comme prévue.
10. Tel que spécifié dans les règlements généraux, la course peut être reportée ou annulée en cas d'intempéries majeures ou si le comité exécutif le juge à propos.
11. S'il y a évacuation complète pendant une course, le temps du dernier tour complet enregistré par les chronométreurs prévaudra pour le cumulatif des points et la remise des bourses. Notez qu'après le premier tour complet, la course est considérée comme « officielle » par le comité organisateur.

Règlements concernant les protêts

1. En cas de manquement à un des règlements, un participant peut, s'il se sent lésé dans ses droits, loger un protêt suivant les modalités prévues ci-après et en utilisant une formule prévue à cet effet. Le protêt doit être signé par le ou les participants et deux (2) témoins.
2. Le plaignant doit déposer une caution de 200 \$ en argent, somme qui lui sera remise seulement s'il a gain de cause.
3. Seul le directeur de la compétition peut recevoir un protêt.
4. Le directeur de la compétition amènera le protêt au comité exécutif qui l'étudiera. Après un délai maximum de 48 heures, le comité remettra sa décision par écrit avec la signature du directeur de la compétition et sera sans appel.
5. Un délai maximum de 60 minutes après l'arrivée du participant sera alloué pour porter un protêt. L'infraction, l'heure ainsi que l'endroit devront être indiqués clairement sur le formulaire.
6. Les bourses de la catégorie seront suspendues, s'il y a évaluation d'un protêt.

Système de pointage et résultats

Le nombre de points total à allouer aux équipes sera égal au nombre d'équipes inscrites dans la catégorie multipliée par deux (2). Deux (2) points seront soustraits à chaque position. Une équipe ne terminant pas la course n'aura droit à aucun point. Si une équipe ne participe pas à une des courses du CRCR, elle pourra quand même participer au cumulatif de la saison et aura droit à la bourse correspondante à sa position au marathon Festirame.

Exemple : Catégorie Chaloupes à rames hommes 6 équipes X 2 = 12 points alloués à la 1^{re} position, 10 points à la 2^e position, 8 points à la 3^e position, 6 points à la 4^e position, 4 points à la 5^e position et 2 points à la 6^e position.

Classement CRCR : résultat après chaque course préparatoire
Classement marathon Festirame : résultat 42 km
Classement cumulatif de la saison 2018 : ce cumulatif comprend vos résultats des 3 courses CRCR et celui du marathon Festirame

Les résultats des différentes compétitions et du marathon seront acheminés aux médias régionaux le jour même, avant 18h. Ils seront ensuite publiés sur le site Internet de Festivalma ainsi que sur la page Facebook *Rameurs Saison 2018*.

Remplacement(s)

Si un ou des participant(s) devait se faire remplacer, l'équipe n'aura pas de points, ni de bourses et sera considérée comme étant inscrite dans la classe participation. Il est de la responsabilité du ou des participants « remplaçants » de se présenter à la table des chronométreurs et de l'animateur afin de s'assurer du changement de ou des nom(s) sur les listes officielles de départ.

Frais d'inscription

Catégorie compétition

- Frais généraux d'inscription : 50 \$ par équipe
- Courses préparatoires : 100 \$ par course (le CRCR compte un total de 3 courses)
- Marathon Festirame : 150 \$ pour le marathon Festirame
- Grand total : 500 \$

- Marathon seulement (incluant les frais généraux d'inscription) : 200 \$ * *Les participants devront démontrer au comité organisateur qu'ils possèdent l'expérience nécessaire pour prendre le départ et réaliser le marathon **

Catégorie participation

- Frais généraux d'inscription : 50 \$ par équipe
- Courses préparatoires : 25 \$/participant par course (le CRCR compte 3 courses)
- Marathon seulement – embarcation à un ou deux participant(s) : 200 \$ * *Les participants devront démontrer au comité organisateur qu'ils possèdent l'expérience nécessaire pour prendre le départ et réaliser le marathon **
- Marathon seulement – embarcation comptant plusieurs participants : la tarification des courses préparatoires s'applique * *Les participants devront démontrer au comité organisateur qu'ils possèdent l'expérience nécessaire pour prendre le départ et réaliser le marathon **
- Les participants de cette catégorie prendront le départ en même temps que les participants de la catégorie compétition. Par contre, aucun commanditaire ne pourra être nommé par l'animateur, affiché sur l'embarcation du ou des participants ou intégré dans le dépliant officiel ou sur les écrans géants. L'embarcation devra être de couleur neutre.
- Si la classe est ouverte, c'est-à-dire 4 embarcations ou plus, vous avez droit aux bourses de cette catégorie et si la classe est fermée, c'est-à-dire, entre 1 et 3 embarcations, aucune bourse n'est distribuée. De plus, l'équipe participante sera intégrée aux pointages et aux résultats officiels de la compétition.

Bourses

Chaloupes à rames/avirons : Les participants ont accès aux bourses lorsqu'il y a 4 embarcations ou plus dans une même catégorie.

Surfskis : Si 9 équipes ou plus sont inscrites, l'organisation pourra réviser à la hausse le montant total alloué en bourses.

Courses préparatoires

	Chaloupes Hommes *si classe complète	Chaloupes Mixtes/femmes * si classe complète	Avirons double hommes * si classe complète	Avirons double femmes * si classe complète
1 ^{er}	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
2 ^e	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
3 ^e	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$

Marathon de Festirame

	Chaloupes Hommes * si classe complète	Chaloupes Mixtes/femmes * si classe complète	Avirons double * si classe complète	Surfskis *si classe complète
1 ^{er}	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	500 \$
2 ^e	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	300 \$
3 ^e	750 \$	750 \$	750 \$	275 \$
4 ^e	-	-	-	250 \$
5 ^e	-	-	-	200 \$
6 ^e	-	-	-	150 \$
7 ^e	-	-	-	150 \$
8 ^e	-	-	-	150 \$

N.B. :

- Les participants inscrits dans la classe participation n'auront pas accès aux bourses. Par contre, ils bénéficieront des mêmes privilèges que les autres participants.
- Advenant le cas qu'une proposition sérieuse soit déposée pour l'ajout d'une nouvelle catégorie d'embarcations, le comité organisateur se réserve le droit d'ajuster le montant des bourses en fonction du nombre de participants dans une même embarcation ou de la refuser.

Privilèges aux participants

Tous les participants prenant part aux activités du CRCR et de Festirame auront droit à :

- Pour les participants au CRCR (3 courses) : une accréditation pour Festirame ;
- Pour les participants ayant uniquement participé au marathon : 1 billet unitaire pour le spectacle d'ouverture ;
- L'article promotionnel de la saison ;
- 1 billet pour le souper des participants et la possibilité de se procurer des billets supplémentaires pour ses parents, amis et/ou accompagnateurs à prix très abordable ;
- Accès à la terrasse déterminée par l'organisation, le samedi 7 juillet ;
- Rabais sur les consommations sur la terrasse déterminée par l'organisation, le samedi 7 juillet.

Récompenses

Une médaille à l'effigie de la 45^e édition de Festirame sera offerte à chaque participant du marathon. Selon la catégorie, si la classe est complète, le ou les trophées seront remis aux grands vainqueurs. Voici la liste des trophées disponibles :

Chaloupes à rames

Classes	Circuit régional de compétitions de rames	Coupe Festirame
Féminine		X
Masculine	X	X
Mixtes	X	X
Laurent Larouche		X

Avirons

Classes	Circuit régional de compétitions de rames	Coupe Festirame
Solo - Homme (portant le nom de Michel Tremblay)		X
Solo – Féminin		
Double - Féminin (portant le nom de Martin Côté)		X
Double - Masculin		
Quad - Mixtes		X

Sursfki, outrigger et kayaks

Classes	Circuit régional de compétitions de rames	Coupe Festirame
Sursfki, outrigger et kayaks solo		X

**Les trophées doivent être remis à l'organisation lors de la première course préparatoire de l'année suivante. Dans le cas contraire, des frais de 50 \$ seront chargés aux détenteurs du trophée.*

Visibilité de vos 3 principaux commanditaires

Si vous envoyez votre photo d'équipe ainsi que les noms de vos 3 principaux commanditaires avec leur logos (obligatoirement en bonne résolution .eps ou .ai), avant le **4 mai 2018**, ces derniers pourront bénéficier des visibilitées suivantes:

- Mention dans le dépliant de Festirame, distribué à plus de 25 000 copies sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean Est ;
- Mention sur les écrans géants de Festirame avant les spectacles présentés du 6 au 14 juillet 2018, à Place Festivalma ;
- Mention (participants et commanditaires) sur la page Facebook de Festivalma lors de la présentation des participants (7 800 abonnés) ;
- Mention de l'entreprise dans les communiqués des courses envoyés aux médias régionaux ;
- Mention par l'animateur lors des différentes courses du CRCR.

Parcours illuminé

En collaboration avec les Fêtes du 150^e d'Alma et le comité organisateur de Festirame, Une Grande Nuit sera célébrée le samedi 15 juillet 2017. À cette occasion, un parcours illuminé remplacera le traditionnel défilé. Chaque équipe inscrite au marathon Festirame aura un espace réservé à l'intérieur de ce parcours illuminé afin d'y mettre en valeur son embarcation et ses commanditaires. Si un véhicule ou une remorque supplémentaire devait se joindre à votre embarcation, vous devrez en informer la coordonnatrice de Festivalma, au plus tard le 15 juin 2017 à 16h. Des frais de 150 \$ seront chargés par compagnie ou entreprise supplémentaire.

Assurances

Tel que stipulé dans le formulaire du *Participant – Reconnaissance et acceptation des risques*, ceux-ci renoncent par la présente à toute réclamation, ainsi qu'à toute poursuite en dommage et intérêts pour tous dommages aux biens et matériel leur appartenant (usure normale, perte, bris, vol, vandalisme), et pour tout dommage corporel et moral et ce à l'égard de Festivalma Inc, ses administrateurs, dirigeants, comité organisateur, de leurs représentants, employés, préposés, mandataires et bénévoles.

Code d'éthique des participants

1. Ils ne critiquent pas publiquement les partenaires ou le comité organisateur après le marathon.
2. Les participants doivent offrir un bon esprit sportif.
3. Les participants n'hésitent pas à féliciter leurs adversaires de leur succès.
4. S'ils enfreignent les règlements, ils acceptent humblement toute décision prise par les comités organisateurs CRCR et Marathon Festirame.
5. Auprès du public et des médias, ils sont toujours prêts à répondre aux questions.
6. Si un participant enfreint l'un ou l'autre de ces points, le comité organisateur se réserve le droit de soustraire 10 points au classement cumulatif de la saison.

Le code d'éthique devra être signé en même temps que la décharge de responsabilité soit avant la première compétition du CRCR.

Pour plus d'informations

Nous vous invitons à consulter le site Internet de l'événement festivalma.com ou encore à nous contacter directement:

Bureau : 418 662-4083

Page Facebook : Rameurs Saison 2018

Courriel : coordination@festivalma.com

Il nous fera plaisir de répondre à vos questions et à vous accompagner dans vos préparatifs !

Bonne saison de rames !

L'équipe de Festivalma et le comité organisateur de Festirame